PORTAGE DE LIVRES et AUTRES DOCUMENTS

Charte de fonctionnement

Objet

Le portage de livres à domicile est un service GRATUIT réservé aux seniors et aux personnes en situation de handicap, habitant Châteaurenard qui sont dans l'incapacité temporaire ou permanente de se déplacer à la médiathèque.
L'objectif est de permettre un accès à l'information, à la lecture et aux autres médias à tous les publics.

Inscription

Le bénéficiaire du service doit s'inscrire comme usager de la médiathèque.
Cette inscription est GRATUITE.

- **OPTION 1**

Visites par un(e) bibliothécaire

Une première rencontre est programmée avec la bibliothécaire responsable du service de portage à domicile afin de définir les goûts et les besoins du bénéficiaire.
Le portage à domicile a lieu un **jeudi par mois entre 9h et 12h**.
Chaque visite est planifiée à l'avance en concertation avec le bénéficiaire et est **limité à 30 minutes**.
Le bénéficiaire, comme la bibliothécaire s'engagent à prévenir l'autre partie en cas de modification ou d'annulation du rendez-vous.
Le portage à domicile prend fin sur simple demande du bénéficiaire ou à l'initiative de la médiathèque en cas de force majeure (suspension ou arrêt du service).

- **OPTION 2**

Portage à domicile par un(e) personne relais (membre de la famille, aide à la personne…)

Une rencontre téléphonique est programmée avec la bibliothécaire responsable du service de portage à domicile afin de définir les goûts et les besoins du bénéficiaire.
Un panier personnalisé est préparé et la personne relais se charge de le récupérer à la médiathèque et de le déposer chez le bénéficiaire.

Emprunts

Le bénéficiaire peut emprunter à chaque visite jusqu'à 12 documents (livres, textes lus, magazines, CD, DVD…)

Engagement de la médiathèque (date, nom et qualité, signature et tampon)	Engagement du bénéficiaire (date, nom et signature)